

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

DEUXIÈME SESSION DE LA
60^e LÉGISLATURE, 2022-2023

L'HON. BRENDA MURPHY,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 25 octobre 2022

PROCLAMATION

ATTENDU QUE j'ai lancé une proclamation déclarant la clôture de la première session de la soixantième Assemblée législative de la Province le 25 octobre, à 11 heures ;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé approprié de convoquer la deuxième session de la soixantième Assemblée législative de la Province, je lance par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 25 octobre 2022, à 13 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 6 septembre, en l'an de grâce deux mille vingt-deux et en la soixante et onzième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général,
Hugh J. Flemming, c.r.

La lieutenant-gouverneure,
Brenda L. Murphy

La deuxième session de la 60^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée aujourd'hui pour l'expédition des affaires conformément à la proclamation ci-jointe, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Observations liminaires

Monsieur le président, honorables parlementaires, invités et gens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la deuxième session de la 60^e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous reconnaissons respectueusement que le territoire sur lequel nous sommes rassemblés fait partie des terres ancestrales des Wolastoqey, des Mi'gmaq et des Peskotomuhkati. Nous déployons tous nos efforts pour établir des partenariats respectueux avec tous les peuples de la province tout en nous engageant dans la voie d'une guérison collective et d'une véritable réconciliation et en honorant ensemble ces magnifiques terres.

Monsieur le président, la session s'amorce dans un contexte de renouveau pour notre province, alors que nous émergeons de la pandémie plus forts et plus convaincus de notre capacité à surmonter les épreuves en travaillant ensemble. Malgré les immenses bouleversements et l'incertitude des dernières années, les gens du Nouveau-Brunswick ont fait preuve de la résilience, de la détermination et de l'innovation nécessaires pour viser plus haut, transformer les anciens processus et pratiques, et saisir les possibilités offertes. De plus en plus, sur la scène nationale, nous sommes en train d'acquérir une réputation de lieu de croissance et de prospérité.

Les progrès réalisés, nous les devons à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, dont la créativité, l'esprit d'inclusion et la quête d'excellence rendent notre province plus forte à long terme. Nous commençons donc, Monsieur le président, par reconnaître les nombreuses personnes inspirantes dont l'oeuvre résonne positivement ici et ailleurs.

Félicitations et hommages

Au cours de la dernière année, un certain nombre de personnes du Nouveau-Brunswick se sont distinguées par leurs réalisations et ont mérité de la reconnaissance.

Nous félicitons la célèbre auteure et dramaturge acadienne, Antonine Maillet, qui a été élevée au rang de commandeur de la Légion d'honneur par le président de la République française, Emmanuel Macron. Il s'agit de l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques qui peuvent être remises à une personne de l'extérieur de la France.

Treize avocats ont été nommés conseillers du Roi : Ferne Ashford, de Fredericton, David Bartlett, de Saint Andrews, Nathan Gorham, de Saint John, Matthew Hayes, de Saint John, Lucie LaBoissonnière, de Moncton, Joshua McElman, de Saint John, Brenda McMullen Brown, de Moncton, Joël Michaud, de Fredericton, Carley Parish, de Hampton, Justin Robichaud, de Moncton, Carole Sirois-Paquette, de Caraquet, Daniel Surette, de Moncton, et Corry Toole, de Saint John.

Nous félicitons les athlètes, les entraîneurs et les officiels du Nouveau-Brunswick qui ont fait partie d'Équipe Canada aux Jeux olympiques d'hiver de Pékin, en Chine : Courtney Sarault, de Moncton, Serge LeBlanc, de Sainte-Marie-de-Kent, Ryan Hamilton, de New Maryland, Betty Dermer-Norris, de Fredericton, Nicole LeBlanc-Richard, de Dieppe, et Cynthia Benson, de Saint John. Nous félicitons également Brendan Corey, qui a grandi à Fredericton et a représenté l'Australie aux Jeux d'hiver, ainsi que Stephen Gough, auparavant de New Maryland, entraîneur pour l'équipe des États-Unis.

Toutes nos félicitations aussi aux athlètes, aux entraîneurs et aux officiels du Nouveau-Brunswick qui ont représenté Équipe Canada aux Jeux paralympiques d'hiver de Pékin, en Chine : Mark Fawcett, de Saint John, et Mitchell Furlotte, de Bathurst.

Cinq personnes du Nouveau-Brunswick ont été reconnues dans le cadre des deuxièmes Prix annuels de la ministre pour l'excellence dans la promotion de l'égalité des genres – VIVE. Il s'agit de Vera Chen, de New Maryland, Jeune championne ; de Lyne Chantal Boudreau, de Moncton, Championne au sein de la collectivité ; de Cathy Simpson, de Rothesay, Championne du milieu des affaires ; de la révérende Elizabeth Stevenson, de Kingston, Championne au quotidien, et de Michele Cronin, de New Maryland, Championne au gouvernement.

Bravo également à Bob Stranach, lauréat du Prix d'alphabétisation du Conseil de la fédération pour le Nouveau-Brunswick de 2021.

Nous félicitons les gagnants des Prix de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2022, Clarence Bastarache, de Bathurst, Prix de l'honorable Andy Scott ; Dixie Lee de Shediac, Prix de reconnaissance de l'employeur, et Capacité Nouveau-Brunswick, Prix provincial.

Donald Joseph Savoie, Ph. D., de Moncton, a été nommé compagnon de l'Ordre du Canada pour ses contributions majeures à l'avancement de l'administration des politiques publiques et des principes de gouvernance économique sur la scène nationale et internationale.

Cinq personnes du Nouveau-Brunswick ont été décorées de l'Ordre du Canada. Il s'agit de Louis-Philippe J. Léo Albert, de Fredericton, pour son dévouement de longue date au sein de sa communauté, notamment par la promotion des services en français et par son travail au sein de l'industrie agricole ; du chef héréditaire Stephen Joseph Augustine, pour avoir fait progresser les études mi'kmaq et pour avoir partagé son érudition et son savoir traditionnel avec des organisations privées et publiques dans

tout le Canada ; d'Euclide Patrice Chiasson, de Dieppe, pour son dévouement soutenu au développement culturel et éducationnel du peuple acadien, et pour son leadership dans le secteur coopératif, ainsi que l'Aîné David Gerard Perley et l'Aînée Imelda Mary Perley, de la Première Nation de Tobique, pour leur travail en tant que pédagogues et gardiens du savoir émérites au service du patrimoine universitaire et culturel de leur province.

Nous tenons également à souligner les dix nouveaux récipiendaires de l'Ordre du Nouveau-Brunswick de 2022 : Jean-Claude Basque, de Moncton ; Cecile Cassista, de Riverview ; Randy Dickinson, de Fredericton ; Penny Ericson, de Fredericton ; Aurèle Ferlatte (à titre posthume), de Dalhousie ; Lucinda Flemer, de Saint Andrews ; Sandra L. Irving, de Saint John ; Larry Nelson, de Moncton ; Valois Robichaud, de Baie de Petit-Pokemouche, et Robert (Bobby) Sylliboy, de la Première Nation d'Esgenôpetitj. Ces personnes seront investies de l'Ordre du Nouveau-Brunswick le 2 novembre prochain.

Nous félicitons les Sea Dogs de Saint John, sacrés champions de la Coupe Memorial 2022, ainsi que la Ville de Saint John, pour avoir organisé un tournoi couronné de succès.

Votre gouvernement se réjouit aussi pour les villes de Moncton et de Halifax qui accueilleront le Championnat mondial de hockey junior en décembre prochain. Nous avons hâte de voir arriver Équipe Canada, et nous sommes convaincus que le message de changement et de respect a été entendu. Nous demeurerons fermes afin de veiller à ce que la culture du respect s'impose dans tous les sports.

Bravo également aux 346 athlètes, 80 entraîneurs, gérants et membres du personnel technique, ainsi qu'aux 20 membres de l'équipe de mission qui ont représenté le Nouveau-Brunswick aux Jeux d'été du Canada 2022, à Niagara, en Ontario, en août dernier. Équipe Nouveau-Brunswick a remporté 19 médailles.

Condoléances

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Le mois dernier, Sa Majesté la reine Elizabeth II nous a quittés. C'est avec affection que nous nous souviendrons d'elle et de la relation étroite et durable qu'elle a entretenue avec notre pays et notre province. Elle était un symbole de force et de détermination, un phare dans les périodes difficiles, elle incarnait la stabilité. Son décès est une perte pour sa famille et pour l'ensemble du Commonwealth et de sa population.

Nous rendons hommage à Noel Mullins, de Keltic Transportation, connu autant pour son esprit d'entreprise que pour son immense générosité et son soutien à de nombreux organismes de bienfaisance et équipes sportives.

Nous rendons hommage à Lynn Thornton, véritable ambassadrice du Nouveau-Brunswick. Lynn a travaillé à la promotion de Kings Landing pendant 34 ans et a servi les membres de l'Assemblée législative pendant 20 ans.

Nous nous souviendrons de l'ancienne députée et sénatrice Mabel Deware comme une pionnière de la politique. Éluë une première fois en 1978, puis une deuxième fois en 1982, Mabel est devenue la première femme ministre du Travail à son premier mandat. Elle a été nommée sénatrice en 1990 et, en 1999, est devenue la première femme à être nommée whip de l'Opposition, poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite en 2001.

Nous honorons la mémoire de l'ancienne députée Claudette Bradshaw, infatigable défenderesse des intérêts de notre province. Claudette a consacré sa vie à aider les autres, notamment comme députée fédérale de Moncton-Riverview-Dieppe de 1997 à 2006, et par son travail dans sa communauté auprès des enfants et des jeunes à risque et en matière d'itinérance et de santé mentale.

Nous nous souviendrons de David Peterson, greffier de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick de 1978 à 1993, pour ses nombreuses réalisations professionnelles et personnelles. Homme de famille dévoué et athlète multidisciplinaire, il se passionnait pour l'éducation et le droit. Il a été enseignant avant de retourner lui-même sur les bancs d'école pour devenir avocat. Il a été conseiller de la Ville de Fredericton de 1974 à 1980, ainsi que poursuivant spécial et juge suppléant.

Nous rendons hommage à l'athlète multidisciplinaire et ancien pompier Phil Doiron, connu pour son dévouement envers sa famille et sa communauté, ainsi que pour ses accomplissements au baseball, au softball et au hockey.

Nous honorons la mémoire d'Adair Losier, joueur de baseball au sein des équipes intermédiaire et sénior Les Aigles de Tracadie, dont la détermination sans faille à faire de notre province un meilleur endroit restera gravée dans nos mémoires. Adair aimait sa famille et sa communauté, un amour qui se traduisait par sa grande générosité, notamment comme entraîneur et bénévole, et dans son travail en politique et auprès des organismes à but non lucratif.

Au cours de la session, votre gouvernement reconnaîtra officiellement l'héritage de Brenda Robertson et son influence majeure sur notre province en tant que fondatrice du Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick. Nous soulignerons en particulier ses réalisations en tant que première femme élue à l'Assemblée législative et première femme ministre de la Couronne.

Introduction

Monsieur le président, la nouvelle session s'amorce à un moment historique pour notre province. Le Nouveau-Brunswick connaît des niveaux de croissance qu'il n'a pas vus depuis son entrée dans la confédération, en 1867. Et ce rythme devrait se

maintenir, à mesure que nous accueillons de nouveaux arrivants de partout au Canada et dans le monde, qui ont choisi notre province dans l'espoir d'une vie meilleure.

Outre cette croissance de la population, l'âge médian au Nouveau-Brunswick a diminué de six mois pour la première fois depuis 1961. C'est là un signe clair que les gens s'installent dans notre province avec leur famille, en sachant qu'ils peuvent y prendre racine, y élever leurs enfants et y mener une carrière enrichissante.

Pour la toute première fois, la migration interprovinciale nette a dépassé la barre des 10 000. Dans la dernière année, 60 % des gens venus d'ailleurs au pays étaient âgés de 20 à 54 ans et étaient accompagnés de leur famille, et 20 % étaient âgés de moins de 20 ans. Monsieur le président, ces statistiques sont de bon augure pour la viabilité future de notre province ; elles signifient qu'il y a plus d'employés et d'étudiants pour soutenir la croissance de notre économie et la transformation continue de nos services sociaux, comme les soins de santé et l'éducation.

Votre gouvernement reconnaît l'importance du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue du Canada. Au cours des derniers mois, il a examiné les recommandations présentées par les deux commissaires concernant la *Loi sur les langues officielles*. L'examen fut exhaustif, et les recommandations ont une incidence sur le quotidien des gens du Nouveau-Brunswick, que ce soit au travail, à l'école ou dans la vie municipale. Votre gouvernement offrira une réponse durant la session.

Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick est plus fort en raison de la riche diversité et de l'esprit de générosité de sa population. Votre gouvernement remercie les milliers de gens des quatre coins de la province qui ont ouvert leur cœur et leur porte aux personnes qui fuient une guerre brutale et injuste en Ukraine. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux voisins ukrainiens et remercions les gens du Nouveau-Brunswick, dont la générosité ne sera jamais oubliée.

Nous avons aussi enregistré des niveaux records d'immigration internationale, 13 000 personnes de partout dans le monde ayant choisi de s'établir au Nouveau-Brunswick, d'y travailler ou d'y étudier.

Alors que la session s'amorce, votre gouvernement se réjouit de l'ère nouvelle dans laquelle entre le Nouveau-Brunswick. Une ère de croissance. Il y a des décennies que la province n'a pas eu à gérer la croissance. Même s'il est clair qu'il s'agit de la voie du progrès et de la santé financière à long terme pour le Nouveau-Brunswick, la croissance présente des défis à court terme en matière de logement, d'abordabilité et d'accès aux services publics.

Votre gouvernement reste déterminé à poursuivre une gestion financière rigoureuse et prudente, à mesure que nous surmontons ces défis, en priorisant la santé à long terme de la province dans chacune de ses décisions. Une gestion responsable des finances publiques passe par des investissements judicieux, comme nous l'avons montré dans le dernier budget en augmentant les niveaux de financement pour les soins de santé,

les foyers de soins, les refuges pour femmes, le logement, la réduction de la criminalité et les stratégies de stimulation économique, comme le tourisme.

Grâce aux efforts remarquables des membres de l'ensemble de la fonction publique provinciale et de tous les gens du Nouveau-Brunswick qui ont contribué dernièrement à l'essor de la province, le Nouveau-Brunswick se classe désormais parmi les endroits les plus stables où investir et a récemment été nommé par l'Institut C.D. Howe l'un des gouvernements affichant la plus grande transparence fiscale au pays. En août, Monsieur le président, Moody's Investors Service a fait passer les perspectives de crédit du Nouveau-Brunswick de stables à positives, en raison de la gestion financière rigoureuse de la province, et a réaffirmé sa cote de solvabilité à Aa2. De plus, dans leurs derniers rapports, DBRS Morningstar et S&P Global Ratings ont confirmé à nouveau leurs cotes à A (élevée) et à A+, respectivement, les perspectives étant stables. Monsieur le président, les jours où la province semblait frôler le précipice de la faillite sont derrière nous.

Monsieur le président, la dette de la province ayant été réduite à 12,4 milliards de dollars, la part de nos revenus affectée à son amortissement est moindre, et nous sommes donc en meilleure posture pour affronter la hausse des taux d'intérêt et ses pressions corrélatives.

En plus d'assurer une gestion responsable de la dette, votre gouvernement a axé ses efforts sur la rigueur budgétaire annuelle. En conséquence, il a enregistré des excédents budgétaires pendant cinq années consécutives, ce qui lui permet de mettre en place des mesures supplémentaires de réduction des impôts et d'aider les gens du Nouveau-Brunswick à résister aux pressions inflationnistes.

Tout cela témoigne, Monsieur le président, de l'importance qu'attache votre gouvernement à assurer l'avenir financier de notre magnifique province et à se donner les moyens de fournir à la population les services de qualité auxquels elle a droit, en plus d'utiliser les deniers publics à bon escient.

Cette philosophie s'étend à Énergie NB, qui est lourdement endettée et pour qui les coûts de prestation des services continuent de représenter un défi, phénomène exacerbé cette année par l'explosion des coûts énergétiques dans le monde.

Monsieur le président, au cours de la dernière année, votre gouvernement a soutenu Énergie NB, son conseil d'administration et son équipe de direction dans sa quête de modernisation. Votre gouvernement est impatient de connaître les résultats de l'examen stratégique en cours et applaudit l'initiative de réduction des coûts de 50 millions de dollars de l'organisation, en particulier dans un contexte d'augmentations prévues des tarifs.

Monsieur le président, reconnaissant que les gens du Nouveau-Brunswick font face à des enjeux d'abordabilité, votre gouvernement, en partenariat avec Énergie NB, a récemment lancé un programme pour aider les personnes dans le besoin à gérer leurs coûts énergétiques.

Tous les ménages dont le revenu annuel est de moins de 70 000 \$ qui utilisent des plinthes chauffantes électriques inefficaces sont admissibles à une évaluation gratuite de l'efficacité énergétique de leur maison, qui pourrait donner lieu à des améliorations gratuites comme l'isolation, l'imperméabilisation à l'air ou l'installation d'une thermopompe. Ce programme est financé grâce à un investissement de 30 millions de dollars de votre gouvernement. Non seulement il aidera la population à gérer les coûts énergétiques, mais il permettra aussi de moderniser des milliers de maisons en vue d'atteindre notre objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Afin d'offrir plus de stabilité à la population du Nouveau-Brunswick, le gouvernement proposera durant la session des modifications à la *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*. Ces modifications visent à conférer à la Commission de l'énergie et des services publics le pouvoir discrétionnaire de veiller à ce que les prix maximums réglementés permettent de fixer les prix de manière stable et efficace dans un contexte d'instabilité, en plus d'assurer la cohérence dans les provinces maritimes.

Il faut, pour surmonter nos défis collectifs de manière significative et durable, se réinventer et sans cesse remettre le statu quo en question. Cette démarche est nécessaire, Monsieur le président, pour améliorer bon nombre des façons de faire du gouvernement et pour rétablir la crédibilité et la réputation du Nouveau-Brunswick en tant que province capable d'attirer des investissements et des talents. Les approches traditionnelles ne suffiront pas pour venir à bout des enjeux pressants qui nous touchent. Chaque jour, votre gouvernement porte toute son attention sur ses priorités stratégiques et se demande, ainsi qu'à sa population : « Ce projet améliorera-t-il la vie des gens du Nouveau-Brunswick? » « Cette initiative donnera-t-elle des résultats concrets? » « Cet investissement améliorera-t-il le sort de notre province et la qualité de vie des générations futures? »

Priorités du gouvernement

Votre gouvernement a mis le cap, et garde le cap, sur ses priorités clés ; il les concrétise en étant un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant :

- un secteur privé dynamisé ;
- des communautés dynamiques et viables ;
- des soins de santé publics fiables ;
- une éducation de première classe ;
- l'environnement.

Secteur privé dynamisé

Monsieur le président, la dynamisation du secteur privé se veut un objectif permanent de votre gouvernement. La stratégie de développement économique dévoilée en 2018, *Comblent l'écart en une génération*, cherchait à combler l'écart de prospérité entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada. Selon plusieurs indicateurs, la province est sur la bonne voie.

Monsieur le président, la stratégie favorable à la croissance de votre gouvernement porte fruit. L'économie de la province a rapidement dépassé les niveaux pré-pandémiques. Le Nouveau-Brunswick compte plus de travailleurs et de travailleuses que jamais. En septembre, ils atteignaient un nombre record de 373 100. Notons que le record précédent ne datait que de cinq mois. En comparaison, Monsieur le président, il a fallu près d'une décennie pour retrouver les emplois perdus lors de la crise financière de 2008.

Parallèlement à la croissance de l'emploi, les salaires augmentent. Le Nouveau-Brunswick, depuis le début de l'année, affiche la plus forte hausse au pays du salaire hebdomadaire moyen avec une augmentation de 5,8 %, alors que le taux national est de 3 %.

L'un des principaux leviers pour réduire l'écart de prospérité est la croissance démographique, celle-ci est essentielle pour répondre aux besoins futurs d'effectifs et pour accueillir dans notre économie une main-d'œuvre qualifiée. Aujourd'hui, 812 000 personnes vivent au Nouveau-Brunswick, soit une augmentation de près de 10 000 entre avril et juillet, et la croissance se poursuit semaine après semaine. D'après le recensement de 2021, le taux de croissance de la population âgée de moins de 15 ans de Moncton et de Fredericton est plus élevé que celui de grands centres comme Calgary, Montréal, Vancouver et Toronto.

Dans la dernière année, les industries productrices de biens et de services ont affiché une hausse de l'activité économique, de 6,6 % et de 4,8 % respectivement.

En outre, Monsieur le président, 17 des 20 principaux secteurs ont signalé une hausse de leur activité économique en 2021, menée par l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse ; les administrations publiques ; les services immobiliers et les services de location et de location à bail ; et la fabrication.

Monsieur le président, votre gouvernement s'efforce de déployer les efforts nécessaires pour appuyer les entreprises du Nouveau-Brunswick. Grâce à la révision des processus d'approvisionnement du gouvernement visant à donner aux entreprises d'ici davantage de chances d'être prises en considération, 90 millions de dollars supplémentaires sont restés au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année. Ces sommes ont stimulé l'emploi et ont aidé les entreprises locales à demeurer prospères et dynamiques.

Dans un avenir rapproché, le total des investissements en immobilisations réalisés par le secteur public et le secteur privé au Nouveau-Brunswick devrait enregistrer une croissance de 7,2 % en 2022 et il est attendu que l'investissement total atteigne près de 4,2 milliards de dollars.

Les dépenses en immobilisations non résidentielles devraient croître d'environ 280 millions de dollars, soit 12,2 % de plus qu'en 2021, après une hausse modeste de 1,9 % en 2021. Monsieur le président, c'est la preuve de la confiance renouvelée à l'égard du Nouveau-Brunswick et du fait que nous sortons de la pandémie plus forts.

Après avoir diminué l'année dernière, les investissements dans le secteur public devraient augmenter de 11,9 % pour atteindre 1,7 milliard de dollars en 2022, l'augmentation la plus importante depuis 2017.

Le secteur privé s'attend aussi à une hausse des investissements en 2022, soit de 4,1 %, pour un total de 2,4 milliards, ce qui représente 58,3 % des investissements totaux. Monsieur le président, la croissance des investissements dans le secteur privé témoigne de la capacité de notre province à combler l'écart avec le reste du Canada et confirme que nous ne dépendons plus des deniers publics pour stimuler notre économie.

Citons l'exemple du port de Saint John où s'achève un agrandissement de 205 millions de dollars qui doublera la capacité annuelle des installations. Grâce au retour de CP Rail, le port est en mesure d'entreprendre des travaux de modernisation de 42 millions de dollars. Fort de trois transporteurs ferroviaires de catégorie 1, de notre réseau routier et d'un aéroport, le port est devenu la meilleure porte d'entrée en Amérique du Nord.

Monsieur le président, notre province profite aussi d'un investissement important du secteur privé dans le logement. La construction de logements collectifs a établi un record en 2020 qui remontait à 1972, puis l'a battu à nouveau cette année!

Votre gouvernement s'attaque également au taux de productivité, un indicateur clé où nous tirions de l'arrière en raison de la lente adoption de la technologie et de l'automatisation comparativement à la moyenne nationale. La productivité du travail au Nouveau-Brunswick a gagné six points de pourcentage par rapport à 2018. Monsieur le président, dans la dernière année, votre gouvernement a aidé plus de 55 sociétés à s'automatiser. Qui plus est, le budget de cette année comportait une enveloppe de 5 millions de dollars pour aider les entreprises de la province à prendre un virage technologique et à accroître leur productivité et leur production.

La littératie numérique est également déterminante pour nos progrès économiques et sociaux. C'est pourquoi votre gouvernement a investi 10 millions de dollars dans le nouvel Institut McKenna de l'Université du Nouveau-Brunswick. Cet institut offrira des microdiplômes pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à parfaire leurs compétences et à réintégrer le marché de l'emploi après la pandémie. L'Institut doublera le nombre de personnes diplômées en informatique et triplera les inscriptions aux cycles supérieurs, ce qui donnera à notre province des ressources essentielles possédant les compétences nécessaires pour favoriser l'adoption continue de la technologie et améliorer la productivité.

Il n'a jamais été aussi important d'être connecté. Votre gouvernement a lancé un programme de remise pour les services d'Internet par satellite destiné aux ménages et aux entreprises en régions éloignées. Cette connectivité à Internet augmentera la productivité de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick.

Les exportations du Nouveau-Brunswick se portent également bien. La province a enregistré la deuxième hausse des exportations la plus importante au pays en 2021, seulement devancé par l'Alberta. Monsieur le président, les exportations de marchandises du Nouveau-Brunswick se sont élevées à 14,7 milliards de dollars en 2021, le niveau le plus élevé depuis près d'une décennie. De plus, les exportations de produits de la mer ont atteint un sommet jamais égalé à 2,2 milliards de dollars. Votre gouvernement continuera à ouvrir de nouveaux marchés pour nos secteurs de l'agriculture et des produits de la mer de classe mondiale.

Monsieur le président, votre gouvernement reconnaît que l'agriculture, l'aquaculture et les pêches sont des leviers économiques majeurs dont les bons produits de qualité garnissent nos tables. D'ici la fin mars, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches conclura les négociations fédérales-provinciales-territoriales du nouveau Partenariat canadien pour une agriculture durable. Cette entente de cinq ans aidera le Nouveau-Brunswick à devenir un chef de file en agriculture et en production agroalimentaire durables.

Monsieur le président, les gains historiques des indicateurs clés de notre rendement économique sont attribuables à une stratégie misant sur des facteurs de réussite précis.

Puisque votre gouvernement a remis la province sur la voie de la bonne santé financière, des modifications législatives seront présentées pendant la session pour réduire davantage les impôts sur le revenu des particuliers et les impôts fonciers alors qu'il poursuit son programme favorable à la croissance afin d'attirer plus d'investisseurs au Nouveau-Brunswick et de permettre aux gens de la province de conserver davantage de leur argent durement gagné. Votre gouvernement prévoit également d'offrir des incitatifs aux promoteurs pour la construction de logements en réponse aux défis découlant de la croissance de la population.

En outre, Monsieur le président, des modifications seront présentées au cours de la session pour offrir une plus grande protection aux consommateurs et aux fournisseurs, pour réduire le fardeau réglementaire des entreprises et pour accroître l'efficacité. Elles comprendront des dispositions législatives sur le paiement sans délai et des changements à la *Loi sur les corporations commerciales*, à la *Loi sur les travaux publics*, à la *Loi sur l'impôt foncier*, ainsi qu'un projet de loi sur la protection des titres visant à instaurer un système et une structure tarifaire régissant les qualifications minimales des conseillers et planificateurs financiers.

Monsieur le président, votre gouvernement a fait preuve de discipline et a soutenu les secteurs émergents où le Nouveau-Brunswick pourra porter le flambeau pour les décennies à venir. Si la foresterie, l'agriculture et l'aquaculture demeurent les fers de lance de notre économie, votre gouvernement voit en l'innovation énergétique une occasion à saisir, particulièrement devant les impératifs des changements climatiques.

Grâce à l'abondance de nos ressources naturelles, à nos atouts uniques et à notre position stratégique sur la côte, votre gouvernement développe une grappe énergétique qui fera de la province un fournisseur d'énergie intégré pouvant aider à

contrer la crise climatique à l'échelle nationale et internationale. Parallèlement, le Nouveau-Brunswick sera chef de file mondial en matière de réduction des émissions. Pour ce faire, votre gouvernement mettra sur pied un secrétariat de l'énergie qui coordonnera les parties prenantes et les initiatives, et fera la promotion des atouts du Nouveau-Brunswick sur la scène nationale et internationale.

Le port de Belledune, dans le nord de la province, a récemment annoncé avoir conclu une entente de principe avec Cross River Infrastructure Partners visant la construction d'une installation d'exportation de l'hydrogène vert.

Monsieur le président, outre ces nouvelles technologies, le seul terminal de gaz naturel liquéfié opérationnel au Canada se situe ici, au Nouveau-Brunswick. Alors que la planète se tourne vers d'autres sources d'énergie, comme l'hydrogène, elle a besoin de produits comme le GNL pendant la période de transition, et le terminal du Nouveau-Brunswick présente des avantages évidents. Notre province est dans une situation idéale pour aider l'Europe actuellement aux prises avec une crise énergétique. Le Nouveau-Brunswick est mieux placé que n'importe quelle administration pour exporter du gaz naturel liquéfié en Europe.

Le Nouveau-Brunswick renferme d'importantes ressources de gaz de schiste inexploitées, qui, exploitées de façon responsable, pourraient approvisionner localement une installation d'exportation de GNL ou remplacer le charbon utilisé pour la production d'électricité au Canada atlantique. Il a été démontré que le remplacement du charbon par du gaz naturel réduisait les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 %.

Par ailleurs, Monsieur le président, les gisements de gaz naturel du Nouveau-Brunswick sont uniques, ils sont plus propres que ceux d'ailleurs en Amérique du Nord parce qu'ils ne contiennent pas de dioxyde de carbone ou de sulfure d'hydrogène. Alors que les gouvernements cherchent à abandonner le charbon, notre gaz naturel pourrait être une excellente solution de rechange propre et fiable. Votre gouvernement est impatient de travailler avec les Autochtones et les autres parties prenantes pour passer à l'action.

Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick est également à la tête des discussions nationales sur les petits réacteurs modulaires avancés – ou PRM. Le Nouveau-Brunswick est un chef de file dans le domaine de l'énergie nucléaire au Canada depuis 40 ans. Il est l'une des deux seules provinces du Canada à posséder l'expertise nécessaire pour exploiter une centrale nucléaire. Et maintenant, dans le cadre du plan pancanadien sur les PRM, le Nouveau-Brunswick dirige la mise au point et le déploiement des PRM de quatrième génération. Fondamentalement, cette technologie est sécuritaire et adaptable. Elle fournit une énergie de base propre qui interagit bien avec les sources d'énergie irrégulières comme le vent et le soleil. Comme ils sont modulaires, les petits réacteurs peuvent être conçus et construits ici même au Nouveau-Brunswick. De plus, grâce à nos infrastructures logistiques de classe mondiale comme le port de Saint John, ils peuvent être expédiés à des clients du monde entier.

Deux constructeurs de PRM ont établi leur siège social canadien dans notre province, soit ARC Clean Technology et Moltex. Les deux entreprises ont reçu un soutien de votre gouvernement.

Monsieur le président, il y a beaucoup d'intérêt dans les PRM et les possibilités sont nombreuses. Entre 2020 et 2035, les PRM devraient créer en moyenne 1 458 emplois directs et indirects par année, générer des retombées positives de 2,15 milliards de dollars sur notre PIB et faire augmenter les recettes publiques de 198 millions de dollars.

Il ne fait aucun doute que nous sommes en train de transformer notre économie et nous sommes ravis de jouer un rôle de premier plan dans l'innovation énergétique.

Communautés dynamiques et viables

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Monsieur le président, votre gouvernement s'était engagé à travailler avec les collectivités et les parties prenantes de la province pour réorienter la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick. En fait, il a réalisé son objectif, car le 1^{er} janvier 2023, la province passera de 340 entités locales à 89, soit 77 gouvernements locaux et 12 districts ruraux.

Plus de 95 % de la population vivra dans une collectivité administrée par un gouvernement local. Les personnes dans les districts ruraux bénéficieront également d'une représentation démocratique. À cette fin, des élections municipales spéciales auront lieu le 28 novembre dans de nombreuses régions de la province.

Les commissions de services régionaux joueront un plus grand rôle dans plusieurs secteurs, notamment le développement économique régional, la promotion du tourisme, le développement communautaire, le transport régional et le partage du coût des infrastructures. Il s'agit d'une étape importante pour garantir une approche régionale qui réduira les dédoublements et aidera à mieux orienter la prise de décisions.

Votre gouvernement a mis en oeuvre les mesures nécessaires en proposant un certain nombre de modifications législatives au cours de la dernière année. En fait, plus tôt ce mois-ci, la *Loi de 2022 concernant la réforme de la gouvernance locale* et la *Loi concernant le financement communautaire* ont reçu la sanction royale de l'Assemblée législative.

Au cours de la session, d'autres modifications seront proposées à la *Loi sur la prestation de services régionaux* et à la *Loi sur l'urbanisme*.

LOGEMENT

Monsieur le président, la croissance démographique du Nouveau-Brunswick témoigne du fait que les gens viennent s'installer dans la province de façon permanente. Par conséquent, il devient difficile d'assurer un nombre suffisant

d'options de logement. Votre gouvernement adopte une perspective globale pour évaluer les besoins en logement de notre population. La ministre de Service Nouveau-Brunswick assure la surveillance de l'ensemble des activités.

L'offre de logements locatifs est à la hausse au Nouveau-Brunswick. Depuis janvier 2021, plus de 2 000 nouveaux logements locatifs ont été construits dans la province. En août 2022, 3 557 logements locatifs étaient en construction dans les trois plus grandes villes de la province, soit le nombre le plus élevé enregistré depuis 1990.

Les permis de construction résidentielle, qui sont un bon indicateur précoce des projets de construction, ont augmenté de 23 % depuis le début de l'année par rapport à 2021. Ce taux est supérieur à celui observé en 2017, 2018 et 2019 pour l'année entière. Il est clair, Monsieur le président, que les constructeurs ont confiance et, par conséquent, investissent dans les villes et les collectivités du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement reconnaît que le logement abordable est également un problème dans de nombreuses collectivités. Grâce à de multiples efforts au fil des ans, votre gouvernement a pu aider plus de 800 sans-abris vivant dans une situation précaire à trouver un logement abordable et stable dans la province.

Déjà, nous avons dépassé les objectifs des trois premières années de l'entente bilatérale Canada–Nouveau-Brunswick 2019-2028. Au départ, cette initiative visait la construction de 151 nouveaux logements abordables dans la province entre 2019 et 2022. Ce sont plutôt 177 logements qui ont été construits. La deuxième phase de cette entente prévoit la création de 405 logements supplémentaires au cours des trois prochaines années. Ces logements abordables comprennent l'ajout de nouveaux suppléments au loyer. Les locataires devront consacrer 30 % de leur revenu brut à leur loyer et votre gouvernement payera l'autre partie.

De plus, Monsieur le président, pour aider à atténuer la pénurie de logements abordables, votre gouvernement vient d'annoncer un investissement de 102,2 millions de dollars pour construire 380 nouveaux logements publics au cours des quatre prochaines années et rénover immédiatement 110 logements vacants. Il s'agit d'une importante initiative qui se traduira par la construction des premiers logements appartenant au gouvernement provincial en 38 ans.

Les partenariats se poursuivront avec des propriétaires de logements locatifs des secteurs privé et sans but lucratif afin de multiplier les options de logement abordable pour les personnes dans le besoin. En septembre, le gouvernement provincial et la Première Nation d'Elsipogtog ont annoncé un partenariat pour aider la communauté à atteindre son objectif de créer jusqu'à 25 nouveaux logements au cours des cinq prochaines années.

COLLECTIVITÉS SÛRES

Monsieur le président, un logement n'est pas suffisant pour créer un chez-soi. Les gens doivent aussi se sentir en sécurité. Dans son dernier budget, votre gouvernement a investi 3,3 millions de dollars pour réduire la criminalité.

Cette année seulement, du 1^{er} avril au 7 octobre, les agents d'application de la loi ont effectué 130 saisies de drogues et ont saisi 734 732 \$ en espèces dans la province et ont retiré 251 armes de nos rues. Il y a eu 338 mandats et arrestations, ce qui montre les résultats de ces efforts pour faire de nos collectivités des endroits plus sûrs.

Alors que votre gouvernement continue à soutenir les organismes d'application de la loi dans leur lutte contre les trafiquants de drogue qui s'en prennent aux plus vulnérables, nous devons également les aider à combattre la criminalité liée à la drogue. Les infractions contre les biens sont à la hausse, alors que les malfaiteurs volent leurs voisins pour se procurer de la drogue. Nous devons faire en sorte qu'il soit plus difficile pour eux de vendre des biens volés, notamment le fil de cuivre et les convertisseurs catalytiques. Au cours de la session, des modifications seront apportées à la *Loi sur les licences de brocanteurs*, pour mettre en oeuvre les pratiques exemplaires des lois de l'ensemble du Canada.

Monsieur le président, votre gouvernement se soucie aussi de la sécurité et des droits de nos aînés, ainsi que de la protection des internautes. Durant la session de l'Assemblée législative, votre gouvernement présentera des modifications à la *Loi sur les procurations durables* et à la *Loi sur les testaments*. Votre gouvernement présentera également une nouvelle loi pour remplacer la *Loi sur les personnes déficientes* afin de favoriser une meilleure prise de décisions et une meilleure représentation en ce qui concerne les lois relatives à la tutelle. Enfin, une nouvelle loi intitulée *Loi sur l'accès des fiduciaux aux biens numériques* sera présentée afin de préciser le rôle des fiduciaux et le devoir des dépositaires.

Monsieur le président, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées recommande que tous les gouvernements provinciaux et territoriaux adoptent des lois sur les personnes disparues. Les femmes autochtones représentent 10 % de la population totale des femmes disparues au Canada depuis au moins 30 ans. La promulgation de la nouvelle *Loi sur les personnes disparues* permettra aux agents de police de disposer des outils nécessaires pour poursuivre leurs efforts de recherche et, en fin de compte, d'accroître leur efficacité.

Afin de protéger davantage les femmes contre la violence de la part d'un partenaire intime, votre gouvernement présentera au cours de la session la *Loi sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence entre partenaires intimes (Loi de Clare)*.

COLLECTIVITÉS INCLUSIVES

Monsieur le président, votre gouvernement appuie les collectivités inclusives et s'efforce d'apporter des améliorations dans nos milieux de travail. Durant la session, nous recevrons le rapport final de la commissaire sur le racisme systémique.

Le 30 septembre, votre gouvernement a reconnu la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Tous les gens du Nouveau-Brunswick doivent contribuer à faire progresser la réconciliation et à favoriser une province meilleure et plus inclusive, pas seulement le 30 septembre, mais tous les jours.

Monsieur le président, votre gouvernement a créé un site Web pour faire valoir les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Nous encourageons toute la population à visiter le site www.gnb.ca/cvr et à découvrir les façons dont les gens peuvent participer aux progrès.

Les séquelles des pensionnats et des externats ont été profondément traumatisantes pour les survivants, les familles et les communautés concernés par cette période tragique de l'histoire canadienne. Nous ne devons jamais l'oublier. Nous partageons tous la responsabilité d'écouter, d'apprendre, de nous souvenir et, surtout, d'agir.

Des efforts sont en cours ou terminés pour 27 des 31 appels à l'action relevant de la compétence provinciale, notamment l'exonération des frais d'administration pour permettre aux survivants des pensionnats et aux membres de leur famille de reprendre plus facilement leurs noms traditionnels, l'élaboration d'un programme d'études sur l'histoire des pensionnats, une formation sur la sensibilisation culturelle pour tous les fonctionnaires et l'organisation de cérémonies de purification par la fumée dans l'ensemble du réseau de santé Horizon.

APPUYER LES ARTS ET LA CULTURE

Monsieur le président, les artistes et les artisans jouent un rôle important dans le renforcement des collectivités et de l'économie du Nouveau-Brunswick. L'année dernière, votre gouvernement a publié son *Rapport du groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste*, qui comptait plusieurs recommandations pour améliorer la situation socioéconomique des artistes professionnels.

Dans son dernier budget, votre gouvernement a doublé son soutien accordé au secteur cinématographique, car il reconnaît que la réalisation de films renferme un grand potentiel d'attirer des investissements dans la province. Récemment, le gouvernement a signé une entente avec la Louisiane pour resserrer les liens culturels et créer des possibilités pour mettre en valeur toute la richesse de nos produits culturels. Votre gouvernement continuera à trouver des moyens d'appuyer les arts et la culture, et à établir des liens avec notre industrie touristique florissante, comme il en est question dans notre nouvelle stratégie sur le tourisme, *L'Invitation*.

AIDE SOCIALE ET HAUSSES SALARIALES

Monsieur le président, non seulement votre gouvernement fait croître l'économie et réduit le fardeau fiscal des gens du Nouveau-Brunswick, mais il investit également afin de hausser le niveau de vie des plus vulnérables d'entre nous. Une nouvelle *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* a été présentée afin de mieux protéger les enfants à risque. L'aide sociale a été indexée et votre gouvernement a augmenté les taux de prestations tout en réduisant les prélèvements aux effets nuisibles. Les taux de remboursement pour le kilométrage ont également fait l'objet d'une augmentation pour les partenaires et les clients de Développement social.

Dans le souci d'aider plus de personnes du Nouveau-Brunswick à joindre les deux bouts, votre gouvernement a apporté une correction ponctuelle et augmenté le salaire horaire minimum de 2 \$ en 2022, ce qui représente une augmentation de 17 %, soit la hausse la plus importante depuis 1980. Cette modification a eu un effet positif pour des milliers de personnes. Quant à notre province, qui occupait la dernière place au Canada, elle figure désormais parmi les meilleures de la région de l'Atlantique. En 2023, le salaire minimum sera de nouveau lié à l'indice des prix à la consommation, une modification apportée par votre gouvernement en 2019. Si l'on se fie aux tendances actuelles, l'augmentation devrait dépasser les 7 % l'an prochain, ce qui représente un véritable coup de pouce pour les gens du Nouveau-Brunswick, particulièrement en cette période où nombre d'entre eux sont aux prises avec la hausse des coûts.

Le gouvernement a également augmenté le salaire horaire des travailleurs des services à la personne dans les milieux communautaires et du personnel éducatif de la petite enfance. Le personnel d'appui à l'inclusion dans les garderies éducatives recevra une augmentation du salaire horaire comparable à celle du personnel éducatif de la petite enfance. Cette mesure a pour but de reconnaître les pratiques d'apprentissage inclusives et de favoriser l'égalité des chances pour chaque enfant.

Dans le souci de promouvoir l'équité et les droits de la personne, votre gouvernement a investi plus de 115 000 \$ pour que les districts scolaires puissent offrir gratuitement des produits d'hygiène féminine aux élèves tout au long de l'année scolaire. Ce programme peut contribuer à atténuer les conséquences sur la scolarité, ainsi qu'à réduire la stigmatisation et les difficultés d'ordre social ou émotionnel.

Monsieur le président, au cours de la session, des modifications seront apportées à la *Loi sur les normes d'emploi* dans le but de soutenir les personnes handicapées, de veiller à leur pleine intégration professionnelle et de leur garantir une rémunération équitable. Les employeurs ne seront plus en mesure d'agir de façon discrétionnaire et d'accorder des allocations inférieures au salaire minimum lorsqu'ils emploient une personne handicapée.

Soins de santé publics fiables

Monsieur le président, un élément clé de la création de communautés dynamiques et viables consiste à disposer d'un système de soins de santé qui répond aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick.

Le système actuel ne fonctionne pas. Votre gouvernement a donc lancé un plan solide, élaboré en partenariat avec des professionnels de la santé au Nouveau-Brunswick : *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent*. Ce plan fixe des mesures précises et des délais ambitieux visant à faire évoluer notre système et à apporter les améliorations que la population du Nouveau-Brunswick mérite.

Des niveaux de financement sans précédent ont été investis dans ce plan, mais, Monsieur le président, l'argent à lui seul ne résoudra pas ce problème. Chaque personne au Nouveau-Brunswick doit être disposée à penser et à se comporter différemment alors que votre gouvernement continue à élargir la gamme de fournisseurs à même d'aider notre population dont les besoins en matière de santé varient, qu'il embrasse plus rapidement la technologie et qu'il adapte la façon d'accéder aux services du système de santé. L'accès pour les gens du Nouveau-Brunswick n'en sera que meilleur et le système, plus attrayant pour la prochaine génération de professionnels.

L'une des grandes priorités du plan de santé est de doter la population du Nouveau-Brunswick d'un meilleur accès aux soins de santé primaires. Notre nouvelle génération de médecins et de personnel infirmier n'exercera pas dans des cabinets uniques et isolés ; elle n'assumera pas le fardeau de milliers de dossiers de patients. Cette génération veut faire partie d'une équipe, travailler en collaboration dans une clinique interdisciplinaire où sont offerts une variété de services.

Monsieur le président, votre gouvernement est conscient que, en faisant évoluer le modèle vers des cliniques communautaires où les soins sont dispensés en équipe, il doit également outiller les professionnels pour travailler à plus grande échelle et les connecter au système grâce à de nouvelles façons d'offrir des services plus rapidement aux personnes du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a accompli plusieurs avancées pour appuyer cet objectif :

- Quatre collectivités ont été choisies pour les soins de santé communautaires intégrés, soit Dalhousie, Sussex, Fredericton et le comté de Charlotte. On procède actuellement au recrutement de promoteurs communautaires et de personnel infirmier praticien dans ces collectivités et à la mise sur pied de comités consultatifs.
- Les soins virtuels eVisitNB sont maintenant disponibles gratuitement pour toutes les personnes qui ont une carte d'assurance-maladie. Il est possible de prendre rendez-vous avec un médecin ou un membre du personnel infirmier praticien par téléphone ou en personne.

- Les pharmaciens peuvent désormais renouveler de nombreuses ordonnances et prescrire des contraceptifs ou un traitement contre les infections urinaires non compliquées ou le zona.
- Les travailleurs paramédicaux peuvent utiliser leur jugement clinique quand ils répondent à un appel au 911 et aideront les patients à trouver une option de soins communautaire, le cas échéant.

Monsieur le président, en mettant en oeuvre notre stratégie en matière de santé visant à retirer les patients de la liste d'Accès Patient NB et à fournir des soins primaires à tous les gens du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement a découvert que dans une région, environ le tiers des personnes sur la liste d'attente avait déjà accès à un médecin ou à un membre du personnel infirmier praticien. Par le passé, les patients orphelins avaient pour seuls accès les cliniques sans rendez-vous ou les services d'urgence. L'état de santé de ces personnes pouvait parfois se détériorer dans l'attente de l'obtention d'un fournisseur de soins de santé primaires permanent.

À partir de maintenant, les patients orphelins qui ne disposent pas d'un fournisseur de soins de santé primaires dans la province auront la possibilité de rejoindre le Lien Santé NB. Il s'agit d'un nouveau programme provincial qui assignera à ces patients un point d'attache temporaire et un meilleur accès aux soins en attendant d'avoir un fournisseur de soins de santé primaires permanent. Les patients inscrits au Lien Santé NB bénéficieront d'un accès régulier et constant aux soins de santé primaires grâce à une combinaison de visites téléphoniques, virtuelles ou en personne avec des fournisseurs de soins de santé primaires associés au programme. En outre, le Lien Santé NB utilisera un système de dossiers de santé électroniques afin de garantir aux patients un degré élevé de continuité des soins le temps de leur participation au programme, améliorant ainsi grandement les soins épisodiques actuellement prodigués lors des visites dans les cliniques sans rendez-vous ou aux services d'urgence.

Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick connaît une croissance démographique inédite depuis de nombreuses générations, ce qui se traduit par une augmentation importante des nouveaux arrivants inscrits à la couverture de l'assurance-maladie. Votre gouvernement prend des mesures concrètes pour résorber l'arriéré des demandes, mieux communiquer avec les partenaires communautaires et continuer à gérer la demande croissante. Votre gouvernement a entrepris de simplifier le formulaire d'inscription, de rationaliser le processus afin de réduire les délais de traitement et de renforcer, à raison de 80 %, les effectifs responsables du traitement des nouvelles demandes de manière à garantir à nos nouveaux arrivants l'obtention en temps opportun de leur carte d'assurance-maladie. La mise en oeuvre de ces mesures d'amélioration permettra de délivrer cette carte dans les 60 jours suivant la réception des formulaires requis. Votre gouvernement s'est fixé pour objectif de résorber l'arriéré des demandes et d'y parvenir pour février 2023.

Monsieur le président, votre gouvernement s'efforce également d'accroître l'accès aux chirurgies.

Les médecins de famille et les chirurgiens des régions de Fredericton et de Bathurst reçoivent actuellement une formation sur l'utilisation d'un nouveau programme d'orientation électronique qui aiguillera les patients vers le premier chirurgien disponible, à moins que les patients ne choisissent d'attendre un chirurgien en particulier.

Le programme de récupération améliorée après la chirurgie a été lancé pour les patients ayant subi une chirurgie colorectale au Centre hospitalier universitaire Dr Georges-L. Dumont. Des préparatifs sont en cours pour également lancer le programme à l'Hôpital de Moncton, ainsi que pour les patients ayant subi une chirurgie de remplacement de la hanche ou du genou à l'Hôpital régional de Saint John.

De plus, plus tôt cet automne, votre gouvernement a lancé un nouveau programme pilote à Bathurst visant à accélérer les chirurgies de la cataracte financées par les fonds publics dans des cliniques privées.

Monsieur le président, votre gouvernement améliore également l'accès aux services de traitement des dépendances et de santé mentale. La thérapie à séance unique est désormais disponible dans 14 centres communautaires de traitement des dépendances et de santé mentale de la province. Cette solution a permis de réduire de 62 % la liste d'adultes en attente de services de santé mentale communautaires.

Aider les aînés à mesure qu'ils vieillissent constitue un des principaux piliers du plan de santé. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent rester chez eux le plus longtemps possible, mais beaucoup en sont incapables en raison du manque d'accès aux services et aux possibilités de vieillissement en santé. Votre gouvernement élargit le modèle de foyer de soins sans murs à 16 autres endroits d'ici octobre 2023 en investissant dans des ressources supplémentaires pour les services de soutien communautaires et en offrant leur expertise pour aider les personnes plus âgées dans leurs collectivités locales.

Monsieur le président, pour que notre système de santé fonctionne mieux, il doit être mieux connecté. Aujourd'hui, nous sommes en présence de silos ; les professionnels sont compartimentés selon la manière dont ils prodiguent des soins ; et les gens ne disposent pas des informations nécessaires pour prendre des mesures préventives et correctives, et gérer leur santé de manière proactive en dehors d'un milieu hospitalier.

À cette fin, Monsieur le président, votre gouvernement a créé 415 197 comptes MaSantéNB, tirant parti de la technologie pour mettre les dossiers médicaux à portée de main de la population. Ces personnes seront aux premières loges pour consulter leurs résultats d'analyses et de tests diagnostiques ainsi que leurs dossiers d'immunisation une fois le service élargi dans les mois à venir.

Le plus important dans tout cela, Monsieur le président, reste sans doute les travailleurs dont nous avons besoin. En matière de travailleurs de la santé, le Nouveau-Brunswick est en concurrence avec chaque province et territoire aux prises avec une pénurie de main-d'oeuvre.

Un programme incitatif a été lancé cette année afin d'attirer du personnel infirmier récemment immatriculé pour des postes difficiles à pourvoir. Dans le cadre de ce programme, plus de 266 personnes ont été embauchées au sein des régies régionales de la santé et du Programme extra-mural et Ambulance Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a signé des ententes de dix ans fondées sur le rendement avec l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick afin d'accroître le nombre de diplômés en sciences infirmières à 85 par an. De plus, le programme de maîtrise en sciences infirmières praticiennes de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB) passera de 10 à 20 places en septembre 2023. Monsieur le président, depuis septembre 2022, jusqu'à 21 étudiantes en sciences infirmières de l'UNB se spécialiseront chaque année en santé mentale pour être mieux préparées à répondre aux problèmes de santé mentale. De plus, votre gouvernement transfère au Nouveau-Brunswick 10 places en médecine de l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador à la faculté de médecine de l'Université Dalhousie, sur le campus de l'UNB à Saint John. Votre gouvernement a également ajouté quatre places à Moncton, en partenariat avec le Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick (CFMNB) à l'Université de Moncton. Dernièrement, votre gouvernement a également conclu une lettre d'intention avec l'université Beal, située à Bangor, au Maine, pour informer les gens du Nouveau-Brunswick qui souhaitent s'inscrire au baccalauréat en sciences infirmières que l'institution a la capacité d'inscrire au moins 100 étudiantes admissibles en 2023 et que nous concluons des accords de service directement avec les étudiants pour qu'ils reviennent exercer au Nouveau-Brunswick au moins un an en tant qu'infirmière immatriculée.

Votre gouvernement élimine aussi les obstacles auxquels sont confrontés les professionnels de la santé. Les étudiantes peuvent désormais passer l'examen de sciences infirmières au Québec. Votre gouvernement a conclu un nouvel accord avec la France visant à reconnaître les titres de compétence étrangers pour le personnel infirmier. Récemment, il a lancé un nouveau programme d'orientation pour aider les médecins étrangers à faire reconnaître leurs titres de compétences.

Durant la session de l'Assemblée législative, votre gouvernement fera progresser certaines modifications à la *Loi sur les régies régionales de la santé* afin d'élargir la prestation des services des hôpitaux aux cliniques communautaires, ce qui faciliterait l'accès à des services tels que le prélèvement des échantillons de sang et les chirurgies de la cataracte.

Votre gouvernement croit en la prise de décisions fondées sur des preuves et des données pertinentes, dans le but d'utiliser davantage de données pour orienter les décisions liées aux investissements et éclairer les décisions relatives à la conception de systèmes. Dans ce but, votre gouvernement proposera des modifications à la *Loi créant le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé* afin d'élargir aux ministres de la Santé et du Développement social le rôle du Conseil de la santé en matière d'analyse des données et de production de rapports. Les modifications législatives s'accompagneront également d'une augmentation de la publication de données concernant les niveaux de services et les résultats.

Monsieur le président, votre gouvernement n'est pas seul dans cette entreprise. Des changements positifs se produisent parce que tout le monde tient à travailler ensemble pour améliorer le système et trouver des façons de mettre en place les services de soins de santé fiables dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin et qu'ils méritent.

Éducation de première classe

Monsieur le président, votre gouvernement présente un plan d'éducation de 10 ans, Succès chez nous : Un livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick, et trois priorités gouvernementales : dynamiser l'activité dans le secteur privé grâce à une participation accrue au marché du travail, créer des communautés dynamiques et viables en mettant fin au cycle de la pauvreté, et bâtir un système d'éducation de première classe en s'assurant de la réussite de tous les enfants.

La viabilité de notre province passe par des finissants qui obtiennent leur diplôme en étant prêts à intégrer le marché du travail. Les élèves du secondaire qui s'intéressent aux métiers spécialisés au Nouveau-Brunswick peuvent désormais profiter de programmes de préapprentissage utiles mis en place par votre gouvernement. Ces programmes offrent des stages de travail et sont l'occasion pour les élèves de tisser des liens avec des employeurs de la collectivité.

Le gouvernement crée également des possibilités de travail pratiques pour les élèves qui veulent mieux connaître les grands secteurs d'activités. De nouveaux centres d'excellence en entrepreneuriat, en soins de santé et en travail social ont vu le jour. Ceux-ci viennent s'ajouter au Centre d'excellence en énergie, le premier qui a été mis sur pied l'an dernier. Les élèves y retrouvent la possibilité d'échanger avec des experts de leur domaine, et ce, quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans la province. En effet, discussions en groupe, visites sur place, webinaires, séries de conférences, mentorat, accompagnement, salons de l'emploi, formation industrielle ou stages coop, offerts de façon virtuelle ou en personne, sont autant de moyens mis à leur disposition.

Votre gouvernement tient à garantir l'existence d'un programme qui permettra à tous nos élèves d'apprendre le français pour qu'ils aient le niveau suffisant pour soutenir une conversation à la fin de leurs études. Votre gouvernement mettra tout en oeuvre pour implanter des changements à l'échelle du système qui favoriseront un milieu d'apprentissage où le personnel enseignant peut enseigner et les élèves peuvent apprendre avec un minimum de perturbations, où la dichotomie est éliminée et où les parents ont une idée claire des programmes qui existent. Nos enfants seront les acteurs de notre futur, ils méritent d'avoir en main tous les outils qui leur permettront de s'épanouir et de contribuer à l'avenir de notre province. Monsieur le président, la cohérence au sein de notre système d'éducation revêt également une grande importance et votre gouvernement s'appliquera à mettre au point des programmes qui pourront être livrés uniformément aux quatre coins de la province.

Monsieur le président, le secret d'une province forte et en santé est d'avoir des enfants forts et en santé. Votre gouvernement s'emploie à venir en aide aux élèves de la province dans le besoin.

Plus tôt cette année, le gouvernement a annoncé un financement qui pourrait s'élever à 550 000 \$ à Food Dépôt Alimentaire pour élargir le programme de déjeuners gratuits actuel ; il sera désormais offert dans 110 écoles plutôt que 50. Le financement servira à acheter des aliments comme du lait et d'autres produits laitiers, des oeufs, des fruits et légumes, des céréales et grains. Il vient contribuer à la réalisation de la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux et encourage les gens à Cultiver NB, Acheter NB et Nourrir NB.

Le gouvernement a investi 3 millions de dollars durant les deux dernières années pour assurer la poursuite d'une initiative de Saint John qui vise la réussite scolaire des enfants les plus vulnérables. Le projet *When Children Succeed* aide les élèves de la maternelle à la 2^e année à surmonter les obstacles à l'apprentissage en leur offrant un soutien intensif en classe pour que l'écart de réussite soit comblé à la fin de leur troisième année ; aspect qui permet d'accroître considérablement les taux de diplomation comme le démontre la recherche.

Pour avoir une chance de réussir, les enfants doivent connaître un bon départ, et votre gouvernement est heureux de mentionner que l'accord conclut pour la garde des jeunes enfants s'est traduit par une réduction de dépenses de 50 % en moyenne pour les familles dont les enfants d'âge préscolaire sont dans un des centres de la petite enfance ou une des garderies éducatives en milieu familial désignés de la province. Cet accord signifie qu'un plus grand nombre d'enfants pourront profiter de ces programmes et qu'un plus grand nombre de parents pourront réintégrer le marché du travail plus rapidement. Monsieur le président, votre gouvernement tire également une grande fierté d'avoir pris le temps de mettre au point une solution qui non seulement s'appuie sur notre modèle actuel de services à la petite enfance qui porte ses fruits, mais qui a également su protéger les propriétaires d'entreprises privées, lesquels sont pour la plupart des femmes.

La continuité de l'apprentissage est un facteur déterminant pour tous les élèves. Durant la session, des modifications seront présentées relativement à la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics* pour clarifier les libellés touchant le vote de grève, la grève, le lock-out et la désignation de travailleurs essentiels pour garantir des périodes de préavis suffisantes et la continuité des services essentiels. Il en va de la recherche d'un équilibre qui est nécessaire aux familles et à la population qui comptent sur les écoles, le système d'éducation et d'autres services de la province.

Monsieur le président, le livre vert a fait ressortir l'importance de compter sur une fonction centrale de surveillance et de responsabilisation pour assurer une application efficace et juste des lois, des politiques et des normes provinciales. Durant la session, des modifications à *Loi sur l'éducation* pour moderniser la gouvernance du secteur anglophone seront également présentées. Au cours de l'année qui vient, votre gouvernement se penchera sur les changements à apporter éventuellement au sein du secteur francophone.

Environnement

Monsieur le président, la protection des vastes milieux naturels du Nouveau-Brunswick pour les générations futures demeure une grande priorité. Votre gouvernement a publié une nouvelle version du Plan d'action sur les changements climatiques, *Notre voie vers la décarbonisation et la résilience aux changements climatiques*, qui permettra à la province de s'adapter aux changements climatiques tout en s'assurant qu'elle se tourne vers un avenir à faibles émissions de carbone. Malgré les progrès accomplis, la province ressent déjà les effets du changement climatique, l'ouragan Fiona en étant une preuve tangible, et il reste beaucoup à faire.

Votre gouvernement a travaillé avec zèle pour aider les résidents de l'est de la province à se relever des dommages causés par le passage de Fiona, et une attention particulière sera dorénavant accordée à la façon de remettre en état les régions affectées, tout en mettant invariablement la sécurité des gens qui les habitent au cœur de ces efforts. C'est dans cette optique que votre gouvernement s'est engagé à changer plusieurs choses pour améliorer l'aménagement du territoire et promouvoir une gestion plus responsable et plus efficace de l'aménagement des terres. Pour enclencher ce processus, le gouvernement diffusera des déclarations d'intérêt public qui porteront sur les changements climatiques, les zones inondables, les schémas d'établissement, l'agriculture, et les ressources naturelles. Celles-ci seront faites en parfaite adéquation avec la nouvelle version du Plan d'action sur les changements climatiques.

Ce nouveau plan d'action, qui propose 30 mesures assorties de résultats clairs, représente notre engagement à maintenir notre appui aux communautés dans l'élaboration de leurs plans d'adaptation en préparation aux effets du changement climatique. Notre objectif est que toutes les communautés se soient dotées d'un tel plan d'ici 2030 et 55 % d'entre elles, notamment toutes les villes et les municipalités à risque élevé situées dans les régions côtières et huit municipalités le long de la plaine inondable du cours inférieur de la rivière Saint-Jean, l'ont déjà fait.

Le budget 2022-2023 prévoit un investissement de plus de 47 millions de dollars pour des projets liés au changement climatique. Cet investissement, provenant de la taxe sur le carbone, servira à des initiatives qui ont pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de promouvoir les possibilités de formation et de renforcer la résilience, le tout pour que nous puissions atteindre notre objectif de réduction des gaz à effet de serre pour 2030 et engager le Nouveau-Brunswick sur la voie de la réalisation de la carboneutralité d'ici 2050.

Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick a proposé un système de tarification du carbone provincial qui tient compte de la réalité économique et de l'incertitude liée à la compétitivité de la province. Il est essentiel de maintenir un contrôle provincial de la tarification du carbone pour garantir que les revenus obtenus puissent générer des résultats optimaux pour la population.

Monsieur le président, votre gouvernement a dégagé une vision pour la réduction des déchets solides et la création de solutions pour les transformer en futurs matériaux utilisables de ses objectifs en matière de changements climatiques. Votre

gouvernement poursuit ses efforts pour moderniser et élargir les programmes de réacheminement des déchets et en créer de nouveaux au moyen d'une approche de responsabilité élargie des producteurs. Citons à cet égard un projet qui a été approuvé par votre gouvernement pour les emballages et le papier imprimé et qui a fait du Nouveau-Brunswick un modèle à suivre au Canada atlantique. En 2021-2022, deux projets pilotes ont permis de valoriser 101 tonnes de contenants en verre. Le gouvernement propose par ailleurs de moderniser le Programme de gestion des récipients à boisson mis sur pied il y a 30 ans.

La valorisation des déchets joue un rôle vital dans la conservation de milieux naturels propres, sains et riches de biodiversité. Votre gouvernement est en bonne voie et devrait plus que doubler la superficie de zones conservées et protégées au Nouveau-Brunswick pour passer de 4,6 à 10 %, du jamais vu en matière de gain au chapitre de la conservation pour notre province.

Forêts saines et productives ont toujours rimé avec le nom de notre magnifique province. Durant la session, une nouvelle loi sera présentée pour créer un fonds au profit de la durabilité des terrains boisés privés et spécialement conçu pour aider les propriétaires de terrains boisés privés à instaurer une gestion, une sylviculture et une protection de forêts plus efficaces à long terme. Cette nouvelle loi redonnera un second souffle aux propriétaires de terrains boisés privés et marquera le début d'une nouvelle ère au chapitre de la gestion durable de ces petits terrains.

Votre gouvernement réalisera également des gains importants en matière de transparence et de surveillance des terres de la Couronne et de la gestion des forêts en mettant sur pied un Comité consultatif sur les terres et forêts de la Couronne. Votre gouvernement affichera dans un avenir rapproché les postes à pourvoir pour ce comité consultatif et il lui tarde d'entamer la collaboration avec celui-ci pour garantir une gestion diversifiée de l'une de nos plus grandes richesses et affermir l'engagement voulant que nos forêts soient destinées à nous tous.

Conclusion

Monsieur le président, votre gouvernement a permis au Nouveau-Brunswick d'emprunter une nouvelle avenue de prospérité et de viabilité à long terme. La croissance de la province qui atteint des sommets inégalés est le résultat d'une planification soignée, de consultations régulières et de mesures réfléchies.

Votre gouvernement n'aura de cesse d'inviter tout un chacun à remettre en question les vieilles façons de penser qui ne sont plus d'aucune utilité ni pour les gens ni pour la province. Et plusieurs exemples nous démontrent que, ce faisant, le Nouveau-Brunswick a su se réinventer, tant économiquement que socialement. Le progrès est réel, et les gens peuvent le voir et l'apprécier au quotidien.

Monsieur le président, il nous reste beaucoup à faire. En effet, les objectifs de votre gouvernement sont encore très nombreux, particulièrement dans les domaines des soins de santé et de l'éducation, et pour créer des communautés viables, dynamiques

et totalement inclusives pour tous les gens du Nouveau-Brunswick et les aider à atteindre leur plein potentiel.

Ensemble, nous devons saisir les possibilités et continuer à favoriser la croissance de la province tout en veillant à assurer la prospérité pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes sur la bonne voie et plus forts que jamais.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Blaine Higgs, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de l'hon. M. R. Savoie, appuyé par M. Dawson, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

L'hon. M. R. Savoie, député de la circonscription électorale de Baie-de-Miramichi—Neguac, appuyé par M. Dawson, député de la circonscription électorale de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)

le 25 octobre 2022

À Son Honneur,
l'honorable Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous

assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. McKee, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Moncton-Centre.

La séance est levée à 14 h 59.